

## PLAN SANTÉ AU-PAIR



Cette assurance, dédiée aux jeunes qui séjournent Au-Pair dans une famille d'accueil, propose un package de garanties adaptées au meilleur prix.

De même, cette offre peut être souscrite par une famille française accueillant un jeune de nationalité étrangère.

## **CRITÈRES**

### TILILES CANAITIE

## **DURÉE DE GARANTIE**

JUSQU'À 12 MOIS

## **RÉSIDENCE**

PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

#### NATURE DU SÉJOUR

**JEUNE, ÉTUDIANT** 

#### DESTINATION

**MONDE ENTIER,** sauf pays exclus\*

#### LIMITE D'ÂGE

**AVANT 40 ANS** 

## **GARANTIES**















## **RENFORTS, OPTIONS & TARIFS**

#### **COTISATION**

Souscription	Avant 40 ans
Par personne	40 € / mois

#### **LES RENFORTS**

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

## **BAGAGES**: à partir de 30 €

Modification du montant de la garantie jusqu'à **3.000 €** au lieu de 2.000€.

### **LES OPTIONS**

- à souscrire le jour de l'adhésion -

### ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à **3.000 €**.

# **PLAN SANTÉ AU-PAIR**

## LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul> <li>Maximum : 2.000 € par assuré</li> <li>Franchise 15 €</li> <li>Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.</li> </ul>
FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ETRANGER	Illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1er euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	· Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	· Remboursement 100 % des frais réels. Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<ul> <li>Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 €</li> <li>Maximum hors hospitalisation : 15.000 €</li> </ul>
RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT	Billet aller-retour
	ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	<ul> <li>Maximum par personne et par jour : 50 €</li> <li>Maximum : 500 €</li> </ul>
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul> <li>Maximum par personne et par jour : 50 €</li> <li>Maximum : 500 €</li> </ul>
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS	Billet retour simple
	ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	<ul> <li>Maximum par personne et par jour : 50 €</li> <li>Maximum : 500 €</li> </ul>
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : <b>3.000 €</b>
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : <b>7.500 €</b>
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : <b>4.000 €</b>
\$\lambda{\psi}	PRESTATIONS ADDITIONNELLES  • REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION RESTÉS À LA CHARGE DE LA FAMILLE D'ACCUEIL	Maximum <b>400 €</b>
INCIDENT VOYAGE	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ EN CAS DE RETOUR ANTICIPÉ	Maximum <b>400 €</b>
	PARTICIPATION AUX FRAIS D'HÉBERGEMENT EN CAS DE CHANGEMENT DE FAMILLE	50 € par jour, maximum 10 jours
	VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS D'HOSPITALISATION	<b>50 €</b> par jour, maximum 10 jours
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : <b>500 €</b>
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : <b>8.000 €</b>
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : <b>40.000 €</b> , franchise 30%
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul> <li>Maximum dommages corporels : 4.500.000€</li> <li>Maximum dommages matériels : 450.000 €</li> <li>Franchise par sinistre 80 €</li> </ul>

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**